



## RÈGLEMENT DU CALENDRIER DE L'AVENT 2023

### Article 1 : Date et Lieu

Du 01/12/23 à 10h au 24/12/2023 à 19h30, le site DECATHLON B'TWIN VILLAGE, situé au 4 rue du professeur Langevin 59000 Lille (ci-après l' "Organisateur"), organise un calendrier de l'avent sous forme de tirage au sort avec obligation d'achat minimum d'achat de 1 euro (€), intitulé "Calendrier de l'avent du B'twin Village" (ci-après désigné le "Jeu")

### Article 2 : Modalités de la loterie

#### Article 2.1 : Éventuelles restrictions à la participation

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique, âgée de dix-huit (18) ans minimum, résidant en France métropolitaine, (ci-après désigné le « Participant »).

#### Article 2.2 : Participation à la loterie

Pour participer à cette loterie, le Participant doit :

- Lire et accepter les présentes conditions de jeu disponibles à l'accueil du magasin
- Avoir effectué préalablement un achat dans le Site Organisateur (cet achat doit être réalisé le jour de la participation au Jeu)
- Remplir un bulletin de participation distribué à son passage en caisse. Le Participant devra intégralement compléter le bulletin de participation afin d'être dûment inscrit au Jeu. Bulletin disponible [ici](#)
- Le bulletin devra être déposé dans une urne entre 10h et 19h30 pour valider la participation

Ces modalités de participation seront identiques chaque jour à compter du 01 décembre 2023 et jusqu'au 23 décembre 2023.

Les modalités seront différentes le 24 décembre 2023. En l'espèce, Le dimanche 24 décembre, le magasin B'twin Village fermera ses portes. Le jeu concours prendra donc une forme différente avec un tirage au sort réalisé avec l'ensemble des bulletins conservés durant les 23 jours. Ces bulletins seront conservés en lieu sûr et clos (boîte avec clés). Le tirage au sort sera effectué le 3 janvier à 10h, le gagnant sera contacté par mail ou par téléphone.



Ces modalités sont fixées dans la limite d'une participation par jour et par personne. Plusieurs passages en caisse ne permettent pas de participer à plusieurs reprises.

### Article 2.3 : Détermination des gagnants

Un tirage au sort parmi l'ensemble des Participants aura lieu chaque jour, à 10h le lendemain de l'inscription, durant toute la durée du jeu Calendrier de l'aveut.

Le tirage au sort sera effectué par un responsable du site Organisateur et filmé en live sur Facebook.

### Article 3 : Dotations

#### Article 3.1 : Contenu de la dotation

Ce concours est doté comme suivant :

- Lot N°1 : Mini skateboard enfant PLASTIQUE bleu PLAY 501 (25€)
- Lot N°2 : Sac à dos hydratation VTT ST 500 4L/1L eau noir (25€)
- Lot N°3 : Poncho pluie visibilité nuit vélo ville 540 noir rouge (40€)
- Lot N°4 : Lubrifiant chaîne vélo temps sec (4€) + Dégraissant transmission vélo végétal (10€) + Nettoyant Vélo (10€)
- Lot N°5 : Kit découverte Baume du Tigre (20€) + Main de massage en bois (5€)
- Lot N°6 : Bidon vélo SoftFlow M 650ml noir (5€) + Porte-bidon vélo 500 Noir (7€)
- Lot N°7 : Kit éclairage vélo LED ST 920 Avant & Arrière USB (39€)
- Lot N°8 : Barre de céréales enrobée x6 noisettes (3€) + Barre de céréales enrobée x6 cacahuètes amandes (3€) + Barre de céréales enrobée x6 Chocolat blanc et fruits rouges (3€)
- Lot N°9 : Trottinette freestyle MF 100 Noire (55€)
- Lot N°10 : Surpantalons pluie 540 Homme Noir (45€)
- Lot N°11 : Compteur vélo B'twin 120 - sans fil (19€)
- Lot N°12 : Pompe à pied 500 (20€)
- Lot N°13 : Bidon Vélo enfant Orange (6€) + Klaxon vélo enfant robot (8€) + Panier vélo enfant noir (12€)
- Lot N°14 : Sacoche double 1002x15l éco-conçue (29€)
- Lot N°15 : Compteur vélo GPS 500 (29€)
- Lot N°16 : Trottinette enfant L500 bleue (35€)
- Lot N°17 : Draisienne enfant 10 pouces runride 100 blanc/noir (40€)
- Lot N°18 : Kit sacoche de selle easy M 0.6L Noir + Multitool + 3 démonte-pneu KIT (16€)
- Lot N°19 : Support smartphone vélo EASY (15€)
- Lot N°20 : Skateboard enfant 4 à 7 ans play 120 Skate (35€)
- Lot N°21 : Antivol vélo U 900 M ART2 (32€)
- Lot N°22 : Porteur évolutif draisienne 2en1 - Blanc/Orange (60€)
- Lot N°23 : Massage Belt V2 (55€)
- Lot N°24 : Vélo au choix du Client dans la limite de 350 euros



### Article 3.2 : Attribution de la dotation

L'attribution des lots se fait comme suit :

- Le Participant tiré au sort le 2 décembre 2023 remporte le lot n°1,
- Le Participant tiré au sort le 4 décembre 2023 remporte le lot n°2,
- Le Participant tiré au sort le 4 décembre 2023 remporte le lot n°3,
- Le Participant tiré au sort le 5 décembre 2023 remporte le lot n°4,
- Le Participant tiré au sort le 6 décembre 2023 remporte le lot n°5,
- Le Participant tiré au sort le 7 décembre 2023 remporte le lot n°6,
- Le Participant tiré au sort le 8 décembre 2023 remporte le lot n°7,
- Le Participant tiré au sort le 11 décembre 2023 remporte le lot n°8,
- Le Participant tiré au sort le 11 décembre 2023 remporte le lot n°9,
- Le Participant tiré au sort le 11 décembre 2023 remporte le lot n°10,
- Le Participant tiré au sort le 12 décembre 2023 remporte le lot n°11,
- Le Participant tiré au sort le 13 décembre 2023 remporte le lot n°12,
- Le Participant tiré au sort le 14 décembre 2023 remporte le lot n°13,
- Le Participant tiré au sort le 15 décembre 2023 remporte le lot n°14,
- Le Participant tiré au sort le 18 décembre 2023 remporte le lot n°15,
- Le Participant tiré au sort le 18 décembre 2023 remporte le lot n°16,
- Le Participant tiré au sort le 18 décembre 2023 remporte le lot n°17,
- Le Participant tiré au sort le 19 décembre 2023 remporte le lot n°18,
- Le Participant tiré au sort le 20 décembre 2023 remporte le lot n°19,
- Le Participant tiré au sort le 21 décembre 2023 remporte le lot n°20,
- Le Participant tiré au sort le 22 décembre 2023 remporte le lot n°21,
- Le Participant tiré au sort le 23 décembre 2023 remporte le lot n°22,
- Le Participant tiré au sort le 23 décembre 2023 remporte le lot n°23,
- Le Participant tiré au sort le 3 janvier 2024 remporte le lot n°24.

### Article 4 : Information des gagnants

Les gagnants seront informés immédiatement après le tirage au sort par téléphone ou par email (selon le mode de communication demandé).

### Article 5 : Retrait des lots

Les lots seront à retirer par les gagnants directement au Site Organisateur.

Tout lot non retiré dans un délai de 30 jours à compter la réception du message indiquant au gagnant sa victoire, ne sera pas conservé et le gagnant perdra le bénéfice dudit lot sans aucun dédommagement possible.

En aucun cas le lot offert ne pourra être échangé contre sa valeur en espèces ou faire l'objet d'un remboursement par l'Organisateur ou tout autre magasin DECATHLON. Il est entendu que dans le cas où le gagnant opèrerait une telle manœuvre, il perdrait le bénéfice de la totalité du lot.

### Article 6 : Validité de la participation



Il ne sera accepté qu'un seul bulletin de participation par personne (même nom, même adresse, même coordonnées).

Un Participant ne pourra remporter qu'un lot. Si un même participant est tiré au sort plusieurs fois, seul son premier tirage au sort donnera lieu à l'attribution du lot correspondant. En cas de tirage au sort d'un Participant ayant déjà remporté un lot, le Site organisateur procédera à un nouveau tirage au sort.

Les participations incomplètes, ou non conformes aux modalités décrites précédemment seront considérées comme nulles.

La participation à ce tirage au sort implique l'acceptation pleine et totale du présent règlement. Le non-respect de ses dispositions entraînera l'exclusion du Participant du tirage au sort.

#### **Article 7 : Responsabilité**

Le Site Organisateur ne pourra être tenu pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, la loterie devait être en totalité ou partiellement reportée, modifiée ou annulée.

#### **Article 8 : Communication du règlement**

Le présent règlement est affiché sur le site et pourra être communiqué gratuitement à l'accueil du Site Organisateur à toute personne en faisant la demande.

#### **Article 9 : Médiation des litiges de la consommation**

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par DECATHLON. Le médiateur droit de la consommation ainsi proposé est CM2C.

Ce dispositif de médiation peut être joint par :

- voie électronique : [www.cm2c.fr](http://www.cm2c.fr) ;
- ou par voie postale : CM2C - 14 rue Saint Jean, 75017 PARIS

Conformément à l'article L 612-2 du Code de la consommation, l'une des conditions préalables à l'examen du litige par CM2C est la suivante : le consommateur doit justifier avoir tenté de résoudre préalablement son litige directement auprès du Service client de DECATHLON, par une réclamation portée par courrier ou courrier électronique selon les modalités suivantes:

Le centre de relation clients peut être joint :

- par téléphone au 09 69 368 369 (coût d'une communication locale depuis un téléphone fixe en France métropolitaine) de 9h à 20h du lundi au samedi, hors jours fériés.
- Par voie postale à l'adresse suivante : Decathlon France – Service clients Decathlon.fr - 4, boulevard de Mons 59665 VILLENEUVE D'ASCQ



Le Participant peut également se rapprocher des Sites Organisateur pour toute réclamation.

### **Article 10 : Données personnelles**

#### **Article 10.1 : Participation au tirage au sort**

Dans le cadre du tirage au sort organisé par le Site Organisateur, le Participant peut être amené à communiquer certaines données personnelles que le Site Organisateur aura besoin de traiter pour avertir le Participant en cas de gain. La participation au tirage au sort n'entraîne aucune prise de décision - relative aux données à caractère personnel - entièrement automatisée de la part du Site Organisateur. Les données personnelles du Participant restent à l'intérieur de l'UE, où le Site Organisateur met tout en œuvre pour les protéger en respectant la réglementation européenne. Le destinataire des données est DECATHLON France. Le responsable de traitement des données du Participant est DECATHLON SAS, 4 Boulevard de Mons 59650 Villeneuve d'Ascq.

Le Participant peut consulter et rectifier ses données personnelles. Sous certaines conditions, il peut aussi demander à ce que ses données soient transférées à une autre entité que DECATHLON. Pour ce faire, le Participant peut envoyer un email à cette adresse : [VosDonneesPersonnelles@decathlon.com](mailto:VosDonneesPersonnelles@decathlon.com) ou contacter le directeur du Site Organisateur. Le Participant peut également avoir plus d'informations sur le site [decathlon.com](https://www.decathlon.com) et sur la page données personnelles.

#### **Article 10.2 : Acceptation de la réception d'offres commerciales :**

Si l'utilisateur venait à consentir à la réception de communications à vocation commerciale, ce traitement de données à caractère personnel aura pour finalité la gestion du marketing direct : nom, prénom, e-mail, adresse postale, historique d'achat, sport pratiqué. Les données confiées par les clients au Site Organisateur sont traitées par DECATHLON SE, 4 boulevard de Mons à Villeneuve d'Ascq, 59650. Les données des clients sont destinées à l'équipe de votre magasin du B'TWIN VILLAGE, à la direction marketing, la direction commerciale et la direction Informatique de DECATHLON.

Dans le cadre de la gestion du marketing direct, DECATHLON peut effectuer un profilage ou une prise de décision, qui ne peuvent se faire de manière entièrement automatisée. Cette opération s'effectue seulement après le consentement des clients. DECATHLON met tout en œuvre pour protéger les données personnelles des clients en suivant la réglementation européenne. Les données sont stockées sur des serveurs. Dans ce cadre, elles peuvent faire l'objet de transferts en dehors de l'Union Européenne.

Les données des clients seront supprimées dans un délai maximum de trois (3) ans après le dernier contact.

**Article 11 :** Le présent règlement est déposé chez un huissier de justice à l'adresse suivante :



**Etude de Maîtres MARLIERE et KINGET**  
Huissiers de justice associés  
51 Boulevard de Strasbourg  
4ème Étage Immeuble Pythagore  
59000 Lille